



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopératives

Question écrite n° 121550

Texte de la question

M. Jacques Godfrain souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche à propos des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Lorsque la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une CUMA est assurée par cette dernière, les diverses aides auxquelles elle peut prétendre ne sont pas déduites de l'amortissement, ce qui laisse une charge élevée à chaque adhérent. Lorsqu'une commune est adhérente à cette CUMA, il lui demande s'il serait possible de permettre à la collectivité communale d'être maître d'ouvrage, surtout quand la majorité de sa population active est agricole.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121550

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3227